

COMMUNICATION N°4

Février 2016



Chers collègues,

Tout d'abord, toute l'équipe d'AMplitude tient à vous remercier pour l'intérêt que vous portez à nos analyses et à nos différents articles sur notre site internet amplitude.altran.free.fr.

Dans ce quatrième numéro, nous vous apportons notre éclairage sur les raisons qui expliquent qu'en 2015, une nouvelle fois, vous n'avez perçu ni participation ni intéressement et ce, malgré les bons chiffres mis en avant par nos dirigeants.

AMplitude revient aussi sur le projet de nouvelle modalité de travail et sur les risques potentiels qui pèseraient sur la société, et par conséquent sur nous salariés, si un contrat non conforme au Droit du travail ou à la convention SYNTEC devait entrer en application.

Et enfin, nous vous informons sur l'avancement des futures élections CE et DP qui devraient arriver prochainement.

Bonne lecture, et continuons ensemble !

L'équipe **Amplitude**

Pour commencer, quelques informations...

730

Le nombre de consultations de notre [article de décembre](#) sur l'analyse du 1^{er} projet de contrat « nouvelle donne ». [L'article de janvier](#) sur le projet de contrat « 158h » a été consulté plus de 450 fois.

Notre demande de janvier à la Direction sur la prolongation automatique du solde Ticket Restaurant® millésime 2015 est restée sans suite.

Votre solde millésime 2015 sur la carte est donc utilisable **jusqu'au lundi 29 février**.

Afin de continuer à l'utiliser au-delà de cette date, **vous devez vous rendre sans attendre, dès mardi 1^{er} mars, dans votre espace personnel www.myedenred.fr.**



9720

Le nombre de salariés au 31 décembre 2015 sur tout ALTRAN Technologies France, dont 9530 CDI, incluant les salariés des sociétés fusionnées. L'objectif des 10000 affiché lors de la campagne de recrutement 2015 n'est pas encore atteint, même si les effectifs continuent de croître.

Pourquoi une nouvelle année sans participation ni intéressement ?

La participation

Elle est issue d'un calcul défini par l'article de loi [L.3324-1](#) sur l'exercice précédent :

Réserve Spéciale de Participation (RSP) = ½ (B - 5%C) * S/VA

B = bénéfice fiscal de l'exercice déduction faite de l'impôt correspondant

C = capitaux propres

S = salaires

VA = valeur ajoutée



Pour bien comprendre le calcul, **il convient de différencier les résultats économiques du groupe ALTRAN et ceux de la société ALTRAN TECHNOLOGIES S.A. en France.**

		2013	2014
Résultat Net	Groupe	+65,8M€	+82,5M€
	France	+29,4M€	+92,3M€
Résultat Fiscal	France	- 4,5M€	+ 3,6M€

Pourquoi un bénéfice fiscal en 2014 sans participation pour les salariés ?

Bien que le bénéfice fiscal ALTRAN France en 2014 soit positif, celui-ci reste néanmoins inférieur aux 5% des capitaux propres ⇒ Réserve de participation = - 7 278 764 €.

Voilà qui « justifie » que **les salariés ALTRAN France ne percevront pas de participation** au titre de l'année 2014.

Que peut-on espérer pour 2016 ?

Il faudrait que le résultat fiscal 2015 soit multiplié par 3, avec des capitaux propres inchangés pour espérer une participation, même minime. Sans oublier que la Direction aurait la possibilité légalement de lisser les pertes passées sur plusieurs années, rendant artificiellement la RSP négative.

Une solution ?

Les syndicats représentatifs et la Direction pourraient conclure un accord de participation dérogatoire plus favorable, servant à remplacer la formule légale de Participation quand celle-ci, du fait de la situation de l'entreprise, ne permet pas de dégager une RSP positive.

L'intéressement

A l'inverse de la participation, l'intéressement dépend d'une négociation entre les organisations syndicales représentatives et la Direction. Jusqu'à maintenant, elle n'a pas abouti mais la volonté de la Direction va-t-elle bien dans ce sens ? Nous l'espérons avec le volet « Engaged People » du plan Ignition 2020.

Aujourd'hui, AMplitude n'étant pas une organisation syndicale représentative, nous ne sommes pas conviés à ces négociations. **Forts de notre singularité et de notre volonté pour trouver des solutions constructives pour le plus grand nombre, notre objectif est de**

devenir représentatif à l'occasion des prochaines élections grâce à vos votes, afin de pouvoir vous représenter à la table des négociations.

Il est temps que les salariés ALTRAN puissent enfin récolter le fruit des efforts fournis durant toutes ces années, et que leur participation à la croissance et à la bonne santé de notre entreprise soit reconnue.

Modalité 2/PASS

Les premières propositions de la Direction ont été rejetées par les organisations syndicales représentatives.

La Direction a décidé unilatéralement de changer les modalités des salariés qu'elle estime concernés par l'arrêt du 4 novembre 2015, directement dans SmartRH et sur leur feuille de paie sans les en avertir au préalable et sans leur avoir fait signer d'avenant.



Après les nombreuses questions soulevées et la pression pesant sur la Direction, cette dernière a décidé de reprendre les négociations avec les OS représentatives le 15 février.

- Un accord sur un contrat licite va-t-il être trouvé ?
- Une nouvelle modalité sans que les salariés ne soient lésés va-t-elle voir le jour ?
- Répondra-t-elle aux besoins business d'ALTRAN vis-à-vis des contraintes clients ?

A priori, la CFDT et la CFE-CGC viennent de signer un accord, ce qui permet à la Direction de l'appliquer. Cet accord devra être irréprochable au niveau du Droit du Travail et de la convention SYNTEC. Dans le cas contraire, d'autres syndicats pourraient présenter les demandes des salariés contestant leur avenant devant les tribunaux compétents. Et ALTRAN se verrait engagé dans de nouvelles procédures judiciaires avec de potentielles conséquences financières. Ce qui signifie que chacun de nous aurait à subir la situation directement ou indirectement.

C'est pourquoi AMplitude restera attentif aux termes de l'accord, qui devra intervenir quoi qu'il advienne.

Avancement sur le processus électoral

En date du 4 janvier 2016, La DIRECCTE du 78 a rendu sa décision :

1. Périmètre géographique inchangé pour les comités d'établissement au nombre de 7
2. 15 instances de délégués de personnel sur l'UES ALTRAN France avec un renvoi vers les DIRECCTE locales hors Île-de-France pour la définition du nombre de sièges par collège

La Direction d'ALTRAN a rapidement pris contact avec les 14 DIRECCTE locales restantes, qui ont convié les organisations syndicales.

AMplitude a été convoqué sur plusieurs périmètres et a largement contribué à la définition du nombre de sièges par collège avec une analyse des effectifs par site.

Nous commençons à recevoir des décisions de certaines Directions du Travail. Le processus avance bien, **les élections pourraient avoir lieu avant l'été 2016.**

Nous continuerons à vous tenir informés.

APPEL A CANDIDATURES

Les prochaines élections CE et DP approchent, même si le calendrier reste encore incertain à ce jour.

Forts de nos résultats sur Méditerranée et au CCE, nous souhaitons **vous représenter plus largement sur le plan national pour poursuivre notre engagement à vos côtés**. Et cela, dès les prochaines élections en présentant des listes AMplitude sur tous les périmètres.



De qui avons-nous besoin pour y parvenir ?

De vous !

Alors pourquoi ne pas vous impliquer, de manière constructive et efficace, dans la politique économique et sociale de l'entreprise, tout en gardant indépendance et liberté de choix ?

REJOIGNEZ-NOUS ET AGISSONS ENSEMBLE !

Contactez-nous par email à amplitude.altran@free.fr



LE BUREAU



**Fabrice
BARTHIER**

Secrétaire Général



**Sophie
ROTROU**

Secrétaire Adjointe



**Emmanuelle
CARABELLI**

Trésorière



**Mathieu
REY**

Trésorier Adjoint



**Sébastien
ODDI**

RSS Méditerranée